

Respirer c'est politique

Les importateurs de voitures sont mécontents. Le projet du Conseil fédéral de n'admettre sur le marché suisse que des véhicules moins polluants, leur déplaît profondément.

Il s'agit, selon eux, d'une décision purement politique.

Et voilà, tout est dit: politique, c'est-à-dire injuste, partial, irrationnel, douteux, sale, pornographique qui sait?

Que de fois n'a-t-on entendu ce qualificatif définitif dans la bouche de politiciens ou de représentants de groupes d'intérêts, pour disqualifier l'idée d'un adversaire?

Et les mêmes de s'étonner que le citoyen montre de moins en moins d'intérêt pour la politique, cette chose louche et malsaine...

L'atome français et Mme Soleil

Abandon définitif de la centrale nucléaire prévue à Plogoff (Finistère) ou simple gel: il y a du soulagement dans l'air en Bretagne, même si les antinucléaires ne savent pas encore tout à fait à quoi s'en tenir.

Des gens en revanche qui ont saisi la quintessence du programme énergétique de François Mitterrand, ce sont les spécialistes de l'Office d'électricité de la Suisse romande (Ofel) qui, dans un de leurs derniers bulletins d'«information», titraient, nous citons: «M. Mitterrand entend tripler la capacité nucléaire d'ici 1987». Et les exégètes de l'Ofel de poursuivre en décortiquant le climat politique français: «(...) Il faut d'ailleurs souligner que l'énergie est un des secteurs où les socialistes auraient le plus de mal à faire appliquer des idées

révolutionnaires. Après avoir protesté pendant sept ans sur la non-soumission de la politique énergétique au Parlement, ils ne pourront pas ne pas présenter un arrêt même momentané du nucléaire à la Chambre des députés. Or il leur sera difficile d'y réunir une majorité, même s'ils gagnent de très nombreux sièges en juin. Outre l'ancienne majorité, le parti communiste en effet n'a jamais caché sa volonté de voir poursuivre le programme nucléaire actuel à condition que Creusot-Loire soit nationalisé. Une condition qui devrait être remplie dans les mois à venir.»

A l'Elysée, comme si vous y étiez! N'étaient les certitudes pro-nucléaires bien connues de l'officine en question, on ajouterait: M^{me} Soleil, Ofel, même combat.

Informé à Zurich

Les revendications et les manifestations des jeunes de Zurich font couler beaucoup d'encre, et trop souvent de piètre qualité.

Nous avons signalé les efforts du «Tages Anzeiger» pour couvrir ces événements avec soin et sans préjugés.

En août 1980, le grand quotidien zurichois avait procédé à un sondage d'opinion sur les problèmes des jeunes; il vient de renouveler l'opération (échantillonnage convaincant). A six mois d'intervalle, les résultats révèlent qu'une majorité de Zurichois continuent de montrer de la compréhension pour ces «jeunes en colère».

Une tout autre image que celle imposée jour après jour par la «Neue Zürcher Zeitung» — ce journal qu'on dit sérieux et bien informé — porte-parole de la finance et de la majorité réputée silencieuse: parti-pris permanent, appels haineux, moralisme de bas étage.

Le «Tages Anzeiger», malgré les attaques des marchands de publicité, continue de croire à l'information, même dans des circonstances difficiles.

Chapeau.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 594 4 juin 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Ursula Nordmann
Victor Ruffy

594

Recherche: le gâteau des sages

La politique de la recherche dans notre pays pour les années quatre-vingts: il y a quelques jours le Conseil suisse de la science ajoutait sa pierre à l'édifice en publiant un rapport sur la question. En attendant la sortie du très attendu projet de loi sur la recherche.

Dès la fin du mois de mars (DP 585), nous publions pour notre part un essai de bilan de cette politique et de ses accents principaux, manifestes dans la grande entreprise des «programmes nationaux».

Suite aux textes parus dans ces colonnes, deux lecteurs prenaient la plume pour compléter notre travail: une contribution sur le thème «Experts et grands prêtres» (DP 588) et une autre concernant la condition du «chercheur à la recherche d'un emploi» (DP 589). Aujourd'hui, un professeur à l'Université de Lausanne, Claude Bérard, reprend la balle au bond (les intertitres sont de la rédaction).

Je suis l'un des nombreux «compagnons» de Gérard de Rham qui signe l'article «Réflexions d'un chercheur à la recherche d'un emploi» (DP 589). Ses réflexions ne sont pas nouvelles, c'est le moins qu'on puisse dire: elles sont celles de la majorité des chercheurs, qu'ils soient jeunes licenciés ou «directeurs de travaux». Mais voilà, G. de Rham a le courage de dire (et d'écrire) ce que les autres grommellent; G. de Rham n'est pas sage; or «il faut être sage», comme disait l'évêque de Stendhal à Julien Sorel. G. de Rham sera puni: il ne recevra pas de subsides. Quand il sera professeur, ce seront ses étudiants et doctorants qui se verront refuser leurs bourses, même si les commissions

locales écrivent des rapports positifs, même si la SSSH (Société suisse des sciences humaines. Réd.) envoie un préavis favorable. En revanche, si on est «sage», on garde une chance d'obtenir quelques miettes du gâteau, sinon pour soi-même, du moins pour ceux que l'on encourage.

En quoi consiste donc la «sagesse», dans le domaine des sciences humaines du moins, dont j'ai l'expérience, tant à titre personnel, dans le champ de l'Antiquité, que comme expert auprès de la SSSH?

DES BILANS, DES «TRÉSORS»...

Eh bien! vous n'avez qu'à lire les rapports du Fonds National de la recherche scientifique (FN) et ceux de la SSSH pour apprécier les résultats d'une saine et sage politique de la recherche. Recherche de pointe, originale, critique (aïe!), stimulante, ouvrant de nouvelles perspectives, explorant de nouvelles méthodes? Pas du tout. Le FN subventionne systématiquement les *bilans*, les travaux qui sont en fait *préparatoires* à la recherche; je cite: «corpus» de n'importe quoi, sans aucun souci méthodologique, «trésors» (en latin: *thesaurus*, ça fait mieux), «catalogues», «inventaires», «lexiques», «recueils», «correspondances», «éditions de textes», etc., etc., travaux utiles, certes, mais qui sont le fait d'érudits regardant *derrière* eux, non devant, travaux pour lesquels on trouverait facilement un abondant personnel, même au niveau des étudiants, pour autant qu'ils soient bien encadrés. Les civilisations qui cherchent à tout prix à récupérer et à conserver précieusement les moindres bribes de leur passé se conduisent inconsciemment comme les moribonds qui, en un flash, revoient défiler leur vie tout entière (Mircea Eliade).

Une entreprise tentaculaire comme le LIMC (Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae), qui coûte une fortune, illustre parfaitement mes

remarques: on n'a pas réfléchi une heure avant de lancer ce bateau, vieille coque d'un 19^e siècle encyclopédique, repeinte sans le moindre souci méthodologique, sans la plus petite interrogation théorique; il ne s'agit que d'accumuler et d'être exhaustif. Voilà où l'on en est, à l'approche de l'an 2000, alors que les meilleurs épistémologues ne parviennent pas à expliquer clairement comment élaborer une théorie scientifique (falsifiable, sinon vérifiable — K. Popper). Mais évidemment, cette recherche-là est «sage». Elle ne risque pas d'avoir des retombées imprévisibles. Elle n'a aucune fonction critique. Elle est intellectuellement, au sens sartrien, parfaitement aseptisée. Elle n'est jamais «engagée». Elle ne risque pas d'être récupérée politiquement — voyez le danger avec un Dumézil! Les scientifiques ont beau jeu de nous demander «à quoi ça sert?» Ah! l'imagination au pouvoir! On pouvait encore espérer, il y a si longtemps, en 1968...

Depuis 1975 (réponse à l'enquête sur les bourses de relèvement accordées de 1969 à 1974), je répète tout cela au FN sur tous les tons. Je n'ai jamais reçu la moindre réponse, le moindre accusé de réception. Engager le dialogue, c'est déjà reconnaître l'autre... Merci à «Domaine Public d'avoir transmis le message de G. de Rham.

LE PETIT MÉNAGE DU FONDS

Et maintenant? Je m'en suis tenu ci-dessus à des considérations générales. Permettez-moi de donner quelques exemples de la générosité du FN:

— Ils sont un couple marié, tous deux requérants au FN. Ils recevront une bourse et demi pour les deux. Bien sûr, un couple dépense moins... et l'argent ainsi sauvé n'est pas perdu; quelle idée de se marier quand on est «jeune chercheur»! Vive le concubinage.

— Un projet à long terme. Des chercheurs résidant à l'année à l'étranger, travaillant sur le ter-

rain: neuf mois de salaire, puis huit mois, puis... en hiver, il pleut, on ne peut pas travailler. Ils n'ont qu'à rentrer en Suisse. Trouver un petit boulot. Comment? Ils n'ont pas encore donné leur rapport annuel? Et leurs publications? Pas encore terminées? Que font-ils en hiver?!

— Un projet à long terme. Les crédits sont débouqués en mars. Fin février, vous êtes averti que, non, cette il n'y a plus d'argent pour vous. Votre directeur avait pensé... vous aviez cru... vous avez une femme et un enfant... c'était le sujet de votre thèse... Un engagement...

— Les publications scientifiques: tirage à 500 exemplaires. Dix ans après 250 exemplaires sont vendus (un record!). Mais qui va lire des corpus, des trésors, des catalogues, etc. (voir plus haut) dans lesquels il n'y a pas la moindre *idée*?

— Les professeurs de G. de Rham, à Fr. 8000-10 000.— par mois. Un projet à long terme, à l'étranger: les professeurs ont leur voyage payé, en avion, plus indemnité journalière (Tagegeld) de Fr. 600.— par mois (sic). Les étudiants aussi, mais le voyage est à leur charge...

— Les professeurs de G. de Rham, à Fr. 8000-10 000.— par mois. Ceux qui ont un second poste à *plein temps* à l'étranger et se font rembourser deux fois leur voyage: par le FN en Suisse et par le FN de l'autre pays (et ils vont en voiture avec un

collègue...). Le travail au noir, cela n'existe pas pour les professeurs (à Fribourg, les étudiants se révoltent, quand même, et bravo)... Mais les professeurs en question, eux, sont «sages» et ne risquent rien¹.

On pourrait sans doute accumuler facilement ce genre d'exemples. Tous les compagnons de G. de Rham en ont certainement plein leurs tiroirs, hélas!

Claude Bérard
Professeur à l'Université
de Lausanne

¹ Notre correspondant fait allusion ici au cumul de certaines charges professorales qui existe bel et bien, malgré l'adoption (1974-1975) d'une convention liant tous les cantons romands et Berne sur le sujet et limitant à deux heures hebdomadaires l'enseignement complémentaire qu'un professeur à pleine charge peut être autorisé à donner dans une autre Haute Ecole (considérant «qu'une pleine charge dans une Haute Ecole donnant droit à un traitement complet ne saurait s'accompagner d'obligations importantes dans un autre établissement d'enseignement supérieur»). Cette convention est en effet aujourd'hui littéralement tombée en désuétude. Navrant, souligne Claude Bérard, d'une part parce qu'un professeur donnant un enseignement régulier complet dans deux Hautes Ecoles, n'est plus disponible pour s'occuper normalement de ses étudiants, et parce qu'un poste qui pourrait être occupé par un jeune chercheur est ainsi bloqué illégalement.

aller devant le juge d'un district industriel de Zurich ou d'Argovie!

CES FAMEUSES GARANTIES...

Autre cas flagrant de clause abusive, particulièrement fréquente dans les contrats pré-imprimés de vente d'appareils ménagers et de meubles: la réduction conventionnelle (généralement à six mois) de la garantie légale que le Code des Obligations fixe à une année dès la livraison. Combien d'acheteurs savent que les fameux six mois de garantie offerts par le vendeur ne sont pas un cadeau mais seulement la moitié de ce qui serait accordé sauf mention expresse? La fréquence des abus est telle, à ce chapitre, que, ces dernières années, les fabricants d'automobiles ont fait grand tapage publicitaire autour des six ou douze mois de garantie, d'ailleurs assortis de diverses conditions restrictives (service régulier auprès du concessionnaire, etc.).

En tant que membre du Conseil de l'Europe, la Suisse est en fait liée par une résolution prise le 16 novembre 1976, recommandant aux gouvernements des Etats-membres, d'éliminer les clauses abusives des contrats de vente et d'instituer des méthodes de contrôle appropriées des dispositions figurant dans les contrats d'adhésion. Rien n'a été fait dans ce sens à ce jour chez nous, faute d'une volonté politique bien sûr, et faute aussi d'une disposition constitutionnelle attribuant à la Confédération la compétence de prendre des mesures pour protéger les consommateurs.

POUR L'ACHETEUR ET L'USAGER

Si le projet soumis au peuple et aux cantons le 14 juin l'emporte, le législateur devra améliorer, dans le cas de la garantie légale et sur bien d'autres points, la situation juridique de l'acheteur de biens de consommation durables (équipements ménagers, mobilier, etc.), comme la position de l'utilisateur de services privés (assurances, tourisme, etc.).

14 JUIN

Droits des consommateurs: soyons concrets!

Dans la foule des acheteurs et des usagers, on ne se représente pas forcément de manière très concrète ce que sont ces fameux «droits des consommateurs» que le projet d'article constitutionnel 31 sexes veut protéger (votation du 14 juin).

Pour illustration de cas concrets et fréquents: les «contrats d'adhésion».

Rédigés (et imprimés en petites lettres) d'avance par le vendeur, ces contrats d'adhésion contiennent fréquemment des clauses désavantageuses pour l'acheteur, lequel ne s'en aperçoit le plus souvent qu'après avoir signé ou «en cas de pépins» ultérieurs.

La plupart des acheteurs ignorent que la liberté de contracter n'est pas à sens unique, et qu'il leur est loisible de discuter les clauses du contrat, le cas échéant de faire biffer ou modifier tel ou tel alinéa, par exemple en demandant une prorogation de for à son propre domicile — histoire de ne pas avoir à

SSIH

Un canard boiteux encore comestible

C'est une particularité naturelle des sauvetages: ils engendrent le contentement. Le sauveteur est fier de sa bonne action, B.A., digne d'une médaille; le «sauvé» est tout bonnement content de s'en tirer. Le sauvetage — c'est sa vertu — fait oublier le naufrage.

A lire les commentaires du dépannage par six banques, entraînées par l'UBS, de la SSIH (marques principales: Omega, Tissot; chiffres d'affaires: 613 millions de francs; personnel: 5085 personnes, dont plus de 3000 salariés en Suisse), ce numéro 2 de l'horlogerie suisse, la «satisfaction» est grande.

Les banques font valoir leur désintéressement: elles renoncent à 100 millions de créances, elles participent pour 100 millions au nouveau capital social (transformation des créances en

actions), elles prêtent de surcroît au groupe 100 millions d'argent frais aux conditions du marché.

De la sorte, les banques évitent la faillite de l'entreprise; elles ont le bénéfice du beau geste. Les grandes banques commerciales sont en tête des sauveteurs (UBS: 40%; SBS: 25%; Crédit Suisse: 22,5%; BPS: 5%); cela est politique aussi.

Les syndicats, eux, constatent que l'essentiel est préservé, même s'il faut s'attendre à de nouvelles réductions d'emploi.

Mais, une fois éprouvé la joie d'être encore en vie, est-ce avoir l'esprit chagrin que de s'interroger sur les causes du naufrage?

Le contraste entre le bilan de 1979 et celui de 1980 est extraordinaire. On passe d'un bénéfice de 4,2 millions à une perte de 161,6 millions. Certes, le bilan de 1980 comprend toutes les mesures d'assainissement: abattements sur stocks, pertes sur liquidation de sociétés, pertes sur activité de diversification.

On s'explique moins comment l'endettement a pu progresser en une année de 136 à 260 millions.

La première question est liée aux responsabilités des administrateurs, y compris celle des banques fortement engagées dans la société. Quelle crédibilité accorder rétroactivement au bilan 1979, riche en valeurs nulles?

La deuxième question est celle des rapports avec les syndicats. Dès maintenant, il est fait appel à leur collaboration. Mais auparavant, comment ont-ils été renseignés sur les choix du groupe? Quelle possibilité ont-ils eue d'influencer l'orientation de la société? Quel rôle dans le choix du personnel de direction dont les erreurs de gestion se révèlent manifestes?

Après HPI, après SSIH, le syndicat FTMH (métallurgie et horlogerie) doit considérer que les responsabilités réciproques des partenaires sociaux doivent être, au sens de la bonne foi, redéfinies.

La bonne foi, c'est autre chose que constater, après coup, que cela aurait pu être pire.

OLIVETTI À YVERDON (suite)

Où M. F. W. Meyer joue sur le velours helvétique

Donc, les actionnaires d'Hermès Precisa International SA (HPI) vont remettre ça le 11 juin prochain: à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale convoquée par le conseil d'administration, une nouvelle fois la prise de participation du groupe Olivetti au capital de HPI (cf. DP 592).

Pas de quoi s'affoler, à lire la convocation reçue par les porteurs de parts: cette assemblée devrait être quasiment formelle, les administrateurs ayant enregistré avec satisfaction que soutien des actionnaires à l'opération avec le géant italien était

acquis («lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai, malgré un vote favorable de 98,4% du capital représenté, l'accord n'avait pas pu être entériné faute, pour l'une des propositions présentées, d'avoir obtenu la majorité légale des deux tiers du capital social — ce manque de voix était dû au fait qu'une partie des actionnaires s'était retirée en cours d'assemblée en raison de l'heure avancée»). Pas trace d'un malaise!

Libre aux actionnaires de donner leur accord à l'arrivée d'Olivetti à Yverdon s'ils la jugent utile, voire indispensable, mais il faut souhaiter qu'ils obtiennent que toute lumière soit faite sur les agissements de ce consortium dont fait partie l'administrateur-délégué M. Fritz W. Meyer et qui par la vente d'un paquet de 90 000 actions aux Ita-

liens empochera «normalement» cinq millions en 1984.

Nous avons déjà dit dans ces colonnes combien cette manœuvre de caractère boursier nous paraissait contestable. Certes, en droit suisse, le coup semble inattaquable. Mais on l'appréciera mieux grâce à quelques points de repère étrangers. Voyez en droit français, par exemple — auriez-vous entendu que la législation en vigueur outre-Jura était spécialement sévère en la matière? — en quels termes les gains extraordinaires de MM. Meyer et consorts sont appréciés!

De toute évidence, nous sommes en présence de ce qu'il est convenu de nommer ailleurs un «délit d'initié» (on se souvient des remarques acerbes du

«Canard enchaîné» sur le boursicotage de la famille présidentielle Giscard).

L'EMPRISONNEMENT ET L'AMENDE

Sanction et définition, tout d'abord! Rapports des sociétés avec la Bourse (organisation et fonctionnement): aux termes d'articles de loi dont nous vous passons l'énumération, «seront punies d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de Fr. 5000.— à Fr. 5 000 000.— (français! Réd.) dont le montant pourra être porté au-delà de ce chiffre jusqu'au quadruple du montant du gain éventuellement réalisé ou de l'une de ces deux peines seulement (...) les personnes disposant, à l'occasion de l'exercice de leur profession ou de leurs fonctions, d'informations privilégiées (c'est nous qui soulignons. Réd.) sur la marche technique, commerciale et financière d'une société, qui auront réalisé sur le marché boursier, soit directement, soit par interposition de personnes, une ou plusieurs opérations en exploitant lesdites informations avant que le public en ait connaissance.»

Et les «Cahiers français de droit de l'entreprise» de préciser il y a trois ans (1978, n° 3) à ce sujet — nous citons: «Il n'est pas nécessaire pour que le délit d'utilisation abusive d'informations privilégiées soit constitué, que le prévenu ait eu une intention spéculative ou ait voulu réaliser un profit, alors qu'en fait le prévenu a agi en toute connaissance de cause, en faussant le jeu normal du marché boursier et en rompant la nécessaire égalité entre tous les clients de ce marché par son action illicite.» Qui connaissait mieux que M. F.W. Meyer, les affaires de HPI, lui qui était administrateur-délégué? Initié entre les initiés, en France, même sans les fameux cinq millions à la clef, il eût été sanctionné... mais en Suisse il joue sur du velours.

Notez jusqu'où va le droit français grâce à un exemple: «Le journaliste financier qui a fait ache-

ter des titres de sociétés pour les revendre et réaliser un bénéfice, en exploitant des informations non encore publiées sur la réduction de l'endettement à court terme et sur les bénéficiaires de ces sociétés, qu'il avait pu obtenir des dirigeants de ces sociétés rencontrés à l'occasion de la rédaction de ses articles, doit être déclaré coupable d'usage illicite d'informations privilégiées.» Même des journalistes!... Et les Français vont encore plus loin, pour se prémunir des conséquences fâcheuses d'opérations, tentantes dans ce milieu, du style de celle dont M. F.W. Meyer est désormais le spécialiste, nous citons toujours: «L'acquisition d'informations privilégiées peut résulter d'un fait matériel, même fortuit, ou d'une confiance, dès l'instant où l'un ou l'autre concerne la marche technique, commerciale ou financière d'une société et est intervenu à l'occasion de l'exercice d'une profession. L'exploitation d'une information privilégiée doit être réprimée dès lors qu'elle est faite sachant que celles-ci sont ignorées du public, sans qu'il soit nécessaire de rechercher si le prévenu a eu une intention spéculative.»

JUSQU'AUX BANQUIERS...

Et pour mettre les points sur les «i», ces dernières lignes de citations des spécialistes français des opérations boursières (bull. COB, nov. 1979, n° 120): «Ce texte (voir plus haut le «débit d'initié» Réd.) ne s'applique pas seulement aux dirigeants qui décident d'une opération ainsi qu'à leurs proches collaborateurs qui ont travaillé à sa préparation; il intéresse tous ceux qui disposent «à l'occasion de l'exercice de leur profession ou de leurs fonctions, d'informations privilégiées». Ce peut être le cas des membres du personnel de la société ou de sociétés du même groupe quel que soit le niveau de leur responsabilité. Ce peut être aussi le cas de tiers qui peuvent détenir ou surprendre des informations confidentielles sur la société à l'occasion de leurs fonctions. Certains, par vocation professionnelle, sont étroitement liés aux secrets de la société: ainsi les commissaires aux comptes, les conseils juridi-

ques, comptables ou fiscaux. D'autres personnes, non directement liées à la société, peuvent aussi, à l'occasion de leur profession, bénéficier d'informations confidentielles: c'est par exemple le cas des intermédiaires financiers (banquiers et agents de change et leurs collaborateurs).»

FAUTE D'UNE LOI

Palliant la «discretion» du législateur helvétique, les actionnaires de HPI demanderont-ils des comptes à leur administrateur-délégué? Réponse le 11 juin prochain.

VAUD

Le porte-voix des silencieux

Pour «boucher un trou» dans le programme, comme le dit élégamment le bulletin hebdomadaire du Rotary Club de Lausanne, M. Hubert Reymond a accepté de donner lors de la séance du 15 mai dernier un exposé sur la révision du droit de la famille.

On sait que le député libéral vaudois s'est distingué à Berne en combattant les propositions fédérales sur les effets généraux du mariage (notamment sur la question mineure mais symbolique du nom de l'épouse). Il semble que le Rotary Club de Lausanne soit encore moins progressiste que le Conseil des Etats où M. Reymond doit se sentir parfois bien isolé.

En tout cas, le président de séance a en conclusion «encouragé Reymond à persister dans l'opposition malgré son isolement car il est le chantre de la majorité silencieuse».

POINT DE VUE

Comme ça, en passant...

Pour des raisons obscures mais définitives, je suis convaincu que le seul *dérivatif* sérieux à la course aux armements est l'exploration de l'espace.

(Une guerre atomique, passe, mais entre les orbites de Saturne et Uranus. Je serais même disposé à participer au financement d'une abominable conflagration — pourvu qu'elle se déroule, sans moi, à plus d'une heure-lumière d'ici, et que n'y participent que ceux que l'affaire intéresse.)

Tout le problème consiste, dans un premier temps, à envoyer les militaires au-delà d'une certaine orbite, de façon à ce que leurs saletés ne nous retombent pas sur la tête. Or, parasites comme ils sont, ils tiennent à nous coller au train alors même que des espaces infinis s'offrent à eux pour leurs manigances. Cela

prouve bien, s'il est besoin, que ce sont des trouillards et des lâches, de minables casaniers qui n'ont pas d'autre esprit que l'esprit de clocher.

On leur offre l'univers, ils pleurnichent de façon indécente pour des places de tir sur les crêtes du Jura. Ces gens n'ont *aucune tenue*.

* * *

Heureux. Heureux d'apprendre que le «Service Ecole-tiers monde» (Monbijoustr. 31, 3001 Berne) vend des cartes du monde selon la projection de Peters — qui représente les surfaces selon leurs rapports réels. (Prix: 16 fr.)

L'Australie est, enfin, plus étendue que le Groenland. Désolant pour les Esquimaux.

* * *

Quatre jours de prison pour refus de la taxe militaire m'ont laissé une bien triste impression de la Radio dite romande. On peut avancer sans hésiter que le 85% des chansons diffusées relève purement et simplement de la débilité profonde. Par ailleurs, le poids de la région lémanique (enquêtes, interviews, renseignements de tous

ordres) est manifestement excessif. Bulletins horaires d'information: lamentablement maigrichons.

Conclusion: il est urgentissime de fournir aux détenus des prisons neuchâteloises la possibilité de choisir leurs programmes de radio. Je suggère en outre de remplacer le pain blanc du déjeuner par du pain complet.

* * *

J'apprends par «Info — Bulletin du comité d'initiative pour un authentique service civil» (case 141, 1700 Fribourg) qu'un groupe de non-violents lausannois s'est mis à l'Aïki-do, art martial japonais. «Apprendre l'Aïki-do, dit le texte d'Info, «c'est apprendre à dominer notre peur, notre agressivité, à calmer l'adversaire et seulement ensuite à éviter ses coups et éventuellement à le frapper.»

Très bien. Très bien. Remarquable initiative.

La violence, c'est bien connu, c'est pour les militaires. Donc pour les mauviettes.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Des anciens et des modernes

Lisez-vous *Vivre à Lyon* (Mensuel municipal d'information)? Dans le n° 28 (octobre 1980), je lis que les effectifs de «l'Académie de Lyon», c'est-à-dire de l'ensemble des enfants en âge scolaire, atteignent le demi-million! Très exactement 109 960 élèves à l'école «maternelle» (enfantine), plus 19 965 élèves dans des écoles privées; 109 506 élèves au primaire, plus 42 136 dans des écoles privées; 194 184 élèves au secondaire — plus 65 104 en privé — total: 540 000 et des poussières.

Dans un article intitulé *Vivre l'école!*, M. Francisque Collomb, maire de Lyon, écrit:

«Rentrée scolaire 1980. Quelles nouvelles réformes seront imposées aux parents et surtout aux enfants? Voilà bien la question que des centaines de milliers de familles se posaient il y a à peine quelques semaines.

» Surprise! Il paraît que les savants hauts fonctionnaires du Ministère de l'Education auraient redécouvert les mérites du calcul mental. Ils voudraient renouer avec l'histoire enseignée chronologiquement et non dans la confusion des époques.

» Ravissement. Il paraît qu'on ne s'arrêterait pas là, que la géographie referait surface (nous avons déjà si mauvaise réputation en ce domaine) et que l'on apprendrait à nouveau à lire et à écrire à nos enfants et petits enfants (...)

» Il me plaît que l'on veuille recommencer à enseigner aux enfants que deux plus deux égale quatre et que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. On

avait failli oublier que Descartes était notre compatriote!

» Et sans doute alors, parents, enfants, petits enfants, ayant reçu un premier enseignement semblable, parleront-ils, pour le bien du pays, le même langage. Tant mieux.»

Voilà, j'imagine, *Vivre à Lyon* et M. Francisque Collomb classés irrémédiablement pour de nombreux lecteurs. Peut-être, en ce qui concerne le premier, font-ils erreur! Dans le même numéro, je lis un autre article, non signé, mais dont l'auteur pourrait être l'un des 28 000 enseignants de la ville, intitulé: *Regard neuf sur l'école*.

«Dès l'école primaire, l'enfant est placé devant l'audio-visuel, la télévision, les critiques de films, les débats sur l'actualité, le dépouillement de la presse, les visites commentées, la musique ou la danse, l'éducation sexuelle. (...)

(Renseignements: Centre Martin Luther King, Bèthusy 56, 1012 Lausanne.)

* * *

Je cherche désespérément un traité de géométrie consacré aux polyèdres. J'ai envie de tout savoir sur l'icosidodécaèdre tronqué, sa civilisation, son histoire, ses mœurs amoureuses. Si jamais... Je vous serais évidemment infiniment reconnaissant.

* * *

Je ne parle pas d'une certaine émission littéraire de la TV, avec, entre autres, M^{me} Mallet-Joris et M. J. Chessex. Pierre-André Marchand en a dit, dans «La Tuile», (2864 Soulce), ce qu'il fallait en dire. D'ailleurs, j'ai éteint le poste au bout de trois minutes. Et je fais confiance à Marchand.

* * *

Bien le bonjour à vous et à votre charmante voisine.

Gil Stauffer

»Des enfants écrivent leurs livres dans la classe (rue Tronchet), n'est-ce pas un regard neuf sur l'écrivain? D'autres travaillent le bois et les métaux (rue Bossuet), n'est-ce pas une assurance capitale à leur donner devant des matériaux que la majorité de la classe eût ignoré à jamais dans ce quartier?

»Une classe entière étudie la presse régionale et nationale chaque semaine (rue Pierre Corneille). Quel meilleur instrument critique et quels dialogues avec les parents?

»Pour mieux maîtriser la société qui s'informatise, on introduit 10 000 mini et micro ordinateurs à l'école.»

Et de conclure:

«Bien sûr, l'école ne remplacera pas les parents, ne règlera pas les problèmes moraux, et elle comporte des inégalités (...) Mais tous ceux qui savent quel rôle joue cette immense entreprise dans la forma-

tion de la démocratie, depuis cent ans, sont prêts à tous les changements pédagogiques.

»Quand on enseigne, c'est qu'on aime les enfants, et quand on aime, ne peut-on pas répéter avec Jean Ferrat: *S'il fallait les twister, je twisterais les mots.*»

J. C.

A SUIVRE

Question ordinaire Crevoisier concernant les tribunaux militaires et l'objection de conscience (cf. DP 590: «Des juges à recycler»). La réponse du Conseil fédéral vient de tomber. Le conseiller national autonomiste, souvenez-vous, demandait entre autres s'il existait un «manuel de morale» destiné à l'édification des juges. La réponse de l'exécutif central permettra d'ouvrir enfin le débat à ce sujet. Qu'on en juge plutôt: «Pour juger les objecteurs de conscience, les tribunaux militaires s'en tiennent au code pénal militaire et à la procédure pénale militaire. Il n'existe pas de «manuel de morale militaire» et nul besoin ne se fait sentir à cet égard.» Rompez! Ah bon, une enquête... on peut la consulter? Rompez!

* * *

Troubles «autonomistes» ce dernier week-end à Zurich et à Bâle (ici, dans la foulée du match Suisse-Angleterre). Particulièrement violents, à en croire les dépêches d'agences et les rares reportages sur le vif. Toute la presse suisse y va de quelques photos édifiantes (et souvent trompeuses comme on a appris à le reconnaître) et de titres gras qui doivent probablement faire monter les tirages. «Blick» en tête dont la double page et les blessures des manifestants en gros plans contribue, comme il se doit, à l'édification des masses. Toute la presse, sauf les grands quotidiens des deux villes concernées, le «Tages Anzeiger» pour Zurich qui rend compte des événements en page intérieure avec un léger «accrochage» usuel en première page (pas de photo de Zurich, mais bien une vue des troubles bâlois), la «Basler Zeitung» pour Bâle — comme

son nom l'indique — qui, sans illustration et en pages intérieures également, refuse de dramatiser. Relativité de l'actualité dite brûlante.

* * *

Egalité des droits entre hommes et femmes: «L'Atout», «association pour une libre information» qui a les moyens de répandre sa bonne parole dans tous les journaux de moyens et forts tirages en Suisse, donne le ton de la campagne des opposants. Les arguments volent bas, très bas, encore plus bas qu'on pouvait le prévoir. «L'Atout» montre son véritable visage, celui dont il faudra se souvenir lorsque, retrouvant ses airs patelins, il plaidera à nouveau pour le fédéralisme et la liberté du commerce et de l'industrie. Nous citons malgré tout (encart intitulé: «Egalité des sexes. Pas si simple»): «(...) Si les époux entendent tous deux travailler à plein temps, sur le plan professionnel, le législateur prendra les mesures utiles pour les libérer de la garde des enfants: crèches, garderies, écoles à plein temps avec repas de midi pris sur place, etc. N'est-ce pas dangereux pour l'unité de la famille? Il est vrai que cela est souvent le cas actuellement, mais cet état de fait explique peut-être le grand nombre de jeunes «paumés» (alcool, drogue, etc.).»

* * *

Pour les riverains du lac Léman, une excursion estivale: en juin, juillet et jusqu'au 13 septembre, l'exposition «Nous n'avons qu'un seul Léman!», élaborée par l'Association pour la sauvegarde du Léman, fait halte au Château de Nyon. Pourquoi il faut tout de suite renoncer aux produits de nettoyage et de lessive contenant du phosphore.

* * *

Naissance d'une convention d'actionnaires Nestlé (Canes): l'initiative intéresse certains de nos lecteurs qui n'ont, semble-t-il, pas la chance de détenir l'action qui leur aurait permis de recevoir automatiquement la documentation voulue. Voici donc l'adresse «utile» qui leur permettra de juger sur pièces: Canes, case postale 124, 1000 Lausanne 19.

Ringier, bienfaiteur de l'humanité (romande)

Ringier en Suisse romande: «L'Illustré» ne suffit plus à l'éditeur de «Blick», il lui faut une publication s'adressant à «cette catégorie de lecteurs exigeants, cette «élite verticale» qui traverse toutes les couches de la population» (sic, Heinrich Oswald), ce devrait être «L'Hebdo», dans les kiosques dès le 11 septembre prochain si tout va bien. Quelle sera dès lors la nouvelle cible de «L'Illustré», dirigé par Théo Bouchat? Plus basse, certainement, un public moins noble, hors «élite», des abonnés moins «exigeants»... Mystères du marketing. Les deux rédactions pourront accorder leurs diapasons et se passer leurs recettes journalistiques, logées à Lausanne dans le même groupe d'immeubles de l'avenue du Théâtre, émergeant au même centre de documentation qui traite d'ores et déjà sur microfiches toutes les grandes publications helvétiques, soutenues par la même administration centrale. Deuxième petit quartier de presse dans le centre de

la capitale lausannoise: il y avait déjà la tour Lousonna et ses dépendances de l'avenue de la Gare — «24 heures», la «Tribune-Le Matin», «Le Sillon romand», entre autres, il y a maintenant la tour Georgette/Ringier.

La gloire du futur hebdomadaire et de son homologue suisse allemand «Die Woche» est célébrée sur une quarantaine de pages, au long d'un numéro 00 façon magazine, largement diffusé depuis des semaines à des fins publicitaires: toutes les clefs de ce projet «qui va marquer l'histoire de la presse dans notre pays»!

Où l'on apprend que ce qui semble intéresser avant tout Ringier c'est le marché suisse allemand et que pour s'y affirmer avec «Die Woche», l'éditeur de Zofingue est prêt à rester dans les chiffres rouges pendant quatre à six ans, («grosso modo» les mêmes délais que Migros avait décidé de respecter avant de tirer un trait sur la nouvelle «Tat»). Pas le même enjeu en Romandie: «Pour nous, «L'Hebdo» n'est pas d'abord une bonne affaire économique, note M. H. Oswald confirmant les propos qu'il avait tenus à «Construire», nous ne faisons que donner aux Romands une trompette

Des titres connus

Les trois périodiques, dont on nous promet la parution prochaine, ont choisi des titres déjà connus dans le passé.

«L'Hebdo» nous rappelle la brève tentative de 1975 (cinq numéros publiés de la mi-avril à la mi-mai).

«Le Temps» n'a pas de véritable précédent en Suisse romande, si l'on fait abstraction du journal «Le Temps Dem» qui paraissait à Chavannes/Renens à la fin des années 50, mais il n'y a pas que les passionnés de l'information qui se souviennent du grand quotidien français d'avant-guerre.

Quant à «Romandie», de l'Association romande de solidarité francophone, c'était le titre d'une «revue littéraire de la jeunesse» entre 1938 et 1940 (le premier numéro de ce mensuel vient de sortir).

Ses tentatives de lancement d'hebdomadaires romands auront-elles plus de succès que les coups d'essai précédents? Pendant vingt ans, de 1936 à 1956, «Curieux», lancé avec le sous-titre «Premier grand journal hebdomadaire romand», n'a pas réussi à s'imposer. Quant à «Servir», «Grand hebdomadaire romand», il n'a paru que de septembre 1944 à janvier 1949. Et nous avons déjà parlé de «La Semaine» qui s'appelait plus modestement, comme DP: «hebdomadaire romand» (septembre 1938-juillet 1939)...

pour qu'ils puissent jouer leur partition dans un domaine important de l'information.» Merci, Ringier, au nom des lecteurs (et des annonceurs) suisses romands reconnaissants.

Reste que les limites de Ringier, misant sur la «qualité», ne sont pas connues, si l'on sait jusqu'où cet éditeur est d'accord d'aller pour vendre («Blick»).

— Dans le dernier numéro du magazine du «Tages Anzeiger» (22), tout sur la pompe à chaleur et ses avantages en une dizaine de pages.

— En Suisse allemande, la petite guerre des tirages entre les trois grands de l'édition, Jean Frey, Ringier et le groupe du «TA», ne cesse de prendre de l'ampleur. Selon des informations répercutées par le spécialiste Jurg Frischknecht, Jean Frey envisagerait de lancer un nouveau quotidien sur la place zurichoise.

POÈME EN PROSE

Dies irae

Perdu dans les carrières de sable et de chaux, la chaux rendue blanche par l'énorme soleil de juillet la blancheur cherchant chaque nerf de l'œil, de la peau des muqueuses pour y laisser son empreinte dolosive douloureuse, c'est là que j'allais, sans eau, sans pain, sans espoir, allant comme une brute d'une souffrance à l'autre, cherchant à dénouer l'étau qui étreint la tête, quoique cette dernière, le contenu de cette dernière, soit molle vaporeuse, diaphane que l'on appelle encéphale, et que j'allais dans les os blanchis du mouvoir, les yeux crevés par la blancheur des os, du sable et de la chaux vive et que je marchais, sans eau, sans pain, sans espoir, oui, esp.

Pierre Katz¹

¹ Auteur d'«Angoisses» (poèmes), de l'«Inferno quotidien» (roman).